



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-six, le 09 février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 03 février 2026

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	35
Votants :	39
Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Josiane LEVISKI, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Jean-Louis PUJOLS, Patrick DELAUGEAS, Gaston GRAND, Roland MOULINIER, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Annick CLAUZADE, Philippe COLLAS, Bernard DURAND, Victor MONTEIL, Dominique BOUSQUET, Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE-BOYER, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représenté par Gilles COZANET, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Annie

DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Sébastien LUNEAU représenté par Béatrice ROLLAND, Mattia TRENTMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Didier CLERJOUX donne pouvoir à Josiane LEVISKI, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Nadine PIERSON donne pouvoir à Denis ADAMSKI, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Régine ANGLARD, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Edmond Claude DELPY, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Patricia FLAGEAT, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORSE, Bernard BEAUDRY, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA CHEVALIER.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI

Objet : Contrat de Projets Territoriaux - Demande de financement dans le cadre du projet d'extension de la Zone d'Activités Economiques les Chasselins à La Bachellerie

Considérant la délibération n°2025/053/8.4 du Conseil communautaire de la CCTHPN en date du 26 mai 2025 relative à l'extension de la Zone d'Activités Economiques communautaire des Chasselins à La Bachellerie à des fins de déploiement des projets d'installations d'entreprise et de réserves foncières.

Considérant que l'ensemble des parcelles nues identifié à proximité de l'actuelle Zone d'Activités Economiques communautaire des Chasselins à La Bachellerie s'étend sur une superficie totale de 25 991 m².

AR Prefecture

024-200041150-20260209-DE2026_007-DE
Reçu le 13/02/2026

Il est précisé que le plan de financement prévisionnel estimer les acquisitions est à retrouver en

Poste de dépense	Dépenses HT	Libellé de la subvention	Recettes	Pourcentage de subvention
Coût d'acquisition de l'ensemble foncier (parcelles ZS 33, ZS 101, ZS 111, ZS 162, ZS 188)	519 820,00 €	Conseil départemental de la Dordogne - Contrat de Projets Territoriaux	109 334,65 €	21 %
		Autofinancement CCTHPN Budget annexe ZAE	410 485,35 €	79 %
TOTAL	519 820,00 €	TOTAL	519 820,00 €	100%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence développement économique, dont l'aménagement et la gestion des zones d'activités, exercée par la CCTHPN depuis 2017,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCTHPN en date du 26 mai 2025 autorisant le Président à procéder à l'acquisition des parcelles à des fins d'extension de la Zone d'Activités Economiques communautaire des Chasselins à La Bachellerie.

Vu les travaux du bureau réuni le 02 février 2026,

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président Dominique BOUSQUET, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** le plan prévisionnel de financement proposé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter le financement auprès du Conseil départemental de la Dordogne au titre des Contrat de Projets Territoriaux, comme indiqué dans le plan prévisionnel de financement ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents nécessaires pour mener à bien les demandes de financement au titre des Contrat de Projets Territoriaux.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 09/02/2026

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05-53-50-50-10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20260209-DE2026_007-DE
Reçu le 13/02/2026